



REGLEMENT GRAPHIQUE
JUJOLS
4 / Maillage Rural



ELABORATION - Approbation du 13/03/2021



LEGENDE

commune à l'ensemble du Territoire couvert par le PLUi

	Zones Urbaines	UA 1UA1, 1UA1c, 1UA2, 1UA2c, 3UA1, 3UA2, 4UA1, 1UB1, 1UBc, 4UB1, 1UB2, 1UB2a, 1UB2b, 1UB2c, 2UB2, 2UB2c, 3UB, 4UB1, 4UB2
	Zones Urbaines Economiques	UC
	Zones Urbaines Touristiques	UD UE UE, UEc, Uep, Ueep
	Zones à Urbaniser	UA1 1AU1, 1AU1E, 2U1, 2AU1E, 3AU1, 3AU1E, 4AU1
	Zones à Urbaniser bloquées	AU2 1AU2, 2AU2, 2AU2E, 3AU2, 3AU2E AU3 1AU3, 2AU3, 3AU3, 4AU3
	Zones Agricoles	A A0, A1, A2, A3, A4, A5
	Zones Naturelles	N N0, N1, N2, N3, N4, N5, N6, N7, N8
	Prescriptions	Emplacement Réserve - L151-41 (voir liste en annexe) Diversité Commerciale à protéger ou à développer - L151-16 Orientation d'Aménagement et de Programmation - Habitation - L151-6 Orientation d'Aménagement et de Programmation - Patrimoine - L151-6 Orientation d'Aménagement et de Programmation - Commerce - Economie - L151-6 Recul / Voie : 100m - L111-6 Recul / Voie : 75m - L111-6 Élément Patrimonial à protéger L151-19 Unité Patrimoniale à protéger L151-19 Secteur Patrimonial à protéger L151-19 Patrimoine écologique à protéger L151-23
	Prescriptions	Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée - L151-13 Bâtiment susceptible de changer de destination L151-11, 2°
	Informations	Droit de Préemption Urbain - R151-52, 7° Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre - L151-53-5 Périmètre d'Étude de la RN116-Marquicanes (arrêté préfectoral du 12 novembre 2018) Zone d'Aménagement Concerté - R151-52, 8°

